

## Equipe médiation familiale

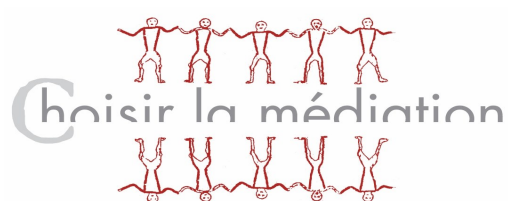
Nos médiateurs familiaux  
Diplômés d'Etat

Christine Larat-Lini 07 82 67 92 16

Bruno Saurel 06 71 11 36 09



Association loi 1901  
06 51 63 57 75  
12 rue Guillaume  
26100 Romans sur Isère  
[www.choisirlamediation.fr](http://www.choisirlamediation.fr)  
[contact@choisirlamediation.fr](mailto:contact@choisirlamediation.fr)  
APE 8559B Siret 5326 000 870 002



**Choisir la médiation** est une association créée en 2009 par un groupe d'intervenants et médiateurs, de formations et de métiers différents.

Son objectif est d'accompagner des personnes ou des collectifs dans leurs projets, dans des contextes de crises ou de changements.

Sa démarche vise la transformation et l'amélioration du lien en développant une dynamique de coopération et d'autonomie, en facilitant le dialogue.

Elle s'appuie sur la capacité de coopérer et d'agir des personnes.

**Choisir la médiation,  
dans tous les cas où vivre,  
apprendre, travailler  
ensemble  
apparaît difficile**

**Pour un accompagnement à la communication**

**Pour mieux comprendre les situations de conflits**

**Pour faciliter une prise de décision**



**Espace  
médiation familiale**

*Sur rendez-vous :  
Romans sur Isère : 12 rue Guillaume*

## La médiation familiale concerne

Les **difficultés ou l'absence de communication** au sein de la famille, notamment dans des situations de rupture de lien ou de séparation.

Les **désaccords** dans le couple ou dans la famille lors de **décisions à prendre** pour :

- l'**éducation** des enfants
- l'**organisation** de la vie de la famille
- l'**accompagnement** d'un parent âgé
- les **relations** entre :
  - Parents
  - Parents et enfants, adolescents ou jeunes adultes
  - Parents et grands-parents
  - Grands-parents et petits-enfants
  - Frères et sœurs

## La médiation familiale est

Un moyen d'**apaiser les conflits** et de les dépasser dans l'intérêt de tous, notamment des enfants.

Une possibilité de retrouver le **dialogue** pour les décisions importantes à prendre aujourd'hui et pour celles à venir.

## Qui en prend l'initiative ?

- Les personnes elles-mêmes, en s'adressant directement au médiateur familial.
- Le juge des Affaires Familiales propose la médiation familiale, aux personnes au cours d'une procédure.

Dans tous les cas, la médiation familiale ne peut commencer ou se poursuivre qu'avec l'accord de chacun.

**La médiation familiale commence toujours par un entretien d'information gratuit.**

## Principes de la médiation

**confidentialité**

**impartialité**

**neutralité**

## Déroulement de la médiation

La médiation se déroule en **3 étapes** :

### **Un entretien d'information**

Lors de cet entretien, le médiateur écoute la demande de la ou des personnes. Il présente les objectifs, le contenu, le cadre et les sujets qui peuvent être abordés en médiation familiale. Il vérifie si la médiation familiale convient à leur situation. L'information est gratuite.

### **Les entretiens de médiation familiale**

Ils sont d'une durée de 1h30 environ et se déroulent sur une période allant de 3 à 6 mois. Leur nombre varie selon la situation et les sujets à aborder. Les rendez-vous sont fixés ensemble, selon un rythme qui convient à tous.

### **Les accords**

Si un accord est trouvé, il peut être écrit. Une demande d'homologation peut être faite au Juge des Affaires Familiales.